Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Pont Ascension 2024

Par JNBSD

Bonjour,
Suivant ordonnance de la Juge aux Affaires Familiales, la résidence habituelle de mes filles est fixée chez moi et le père a un droit d'accueil un week-end sur deux (semaines impaires) et un mercredi sur deux (semaines paires).
Cette année, le pont de l'ascension et la fermeture des écoles le 10 mai perturbe la clarté de la garde pour cette semaine 19.
La fermeture des école le vendredi 10 mai doit -elle être considérée comme un jour férié qui viendrait "s'accrocher" au jeudi de l'ascension et au 8 mai ?
en d'autres termes, le week-end de garde du papa commence-t-il le vendredi soir comme d'habitude ou est-il avancé au mardi soir après les cours ?
Merci pour l'attention portée à ma demande.
Bonne journée !

Par kang74

Bonjour

Pourriez vous donner la phrase exacte concernant les jours fériés qui est dans votre jugement ?

Par JNBSD

il est indiqué "le droit d'accueil de fin de semaine s'étendra du vendredi ou au lundi, si ceux-ci sont fériés"

Par kang74

Si c'est la phrase exacte et complête, ni lundi ni vendredi n'étant fériés, il n'y a pas donc de DVH étendu .

Par JNBSD

c'est bien ce que je pensais mais le père en fait une interprétation différente.
Merci infiniment pour votre réponse rapide ! Bonne journée !